



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

**A R R E T E**

Portant réglementation  
Du stationnement  
« Forum prévention ENEDIS »

**N° 281 – Règlementation / 2026**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants ;

**Vu** les dispositions du Code de la Route ;

**Vu** les dispositions du Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

**Considérant** la demande présentée par Mme Annick MAGNAUDET - Directrice du Parc des expositions l'Eduen - le 27 avril 2026 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement du « Forum prévention ENEDIS » au Parc des expositions l'Eduen à Autun du 18 au 20 mai 2026.

**A R R E T E**

**Article 1 :** Du lundi 18 mai 2026 à 06H00 au mercredi 20 mai 2026 à 20H00, le stationnement est interdit sur la totalité du parking A. Beltrame rue Lazare Carnot, afin de permettre le stationnement des véhicules et bus de la société ENEDIS dans le cadre de l'organisation de leur Forum au Parc des expositions l'Eduen.

**Article 2 :** La signalisation verticale relative au stationnement est fournie et mise en place par la Direction des services techniques de la Ville d'Autun.

**Article 3 :** Toutes dispositions seront prises pour assurer le passage des véhicules de sécurité et de service.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, le responsable des Services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le :

28 AVR. 2026

Autun, le 27 avril 2026

Pour le Maire,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée,  
Cathy NICOLAO-VERDENET

